

## Compte rendu du Conseil d'administration samedi 2 juillet 2022

*Étaient présents* : Patrice BARRIER, Denis BOUVILLE, Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Régis COUTANT, Alain DEPAQUIS, Caroline FRÉMY, Thérèse LEBRUN, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAÏSÉ, François MOURRA, Pascal PERROT, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA, Julien VALENTIN

*Était excusée et représentée* : Catherine VAUTRIN

*Étaient excusés* : Patrick BEDEK, Jean-Pierre BOUQUET, Gilles DULION, Yves DÉTRAIGNE, Françoise FÉRAT, Sacha HEWAK, Jacques JESSON, Guy LECOMTE, Dominique LÉVÊQUE, Thierry MOUTON, Evelyne QUENTIN, Arnaud ROBINET, René-Paul SAVARY Joël THOUVENIN

*Étaient absents* : Benoist APPARU, Bertrand COUROT, Anne DESVÉRONNIÈRES, Jean-Pierre FORTUNÉ, Cyril LAURENT, Christine MAZY

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

### Ordre du jour

#### **Intervention du président de la Fédération des buralistes : présentation des services proposés et cartographie du déploiement sur le département**

Dans la perspective de la signature d'une charte départementale à l'occasion du Carrefour des collectivités, un échange avec les élus marnais est organisé.

Afin d'apporter les éléments de connaissance visant à améliorer la couverture des services proposés par les buralistes dans le département et les échanges avec notre association, le président de la fédération départementale et trésorier de la fédération nationale, Monsieur Alain SAUVAGE, vient présenter l'état des lieux des implantations dans la Marne et les services proposés par les buralistes.

Des échanges avec les élus ont permis d'identifier les besoins et éventuelles difficultés et de faire part de retours d'expériences. L'accent est mis sur le déploiement des services de paiement de plus en plus variés : amendes, impôts, cantine, loyer... divers services postaux ainsi que la mise en place de distributeur automatique de billets en milieu rural.

Le support présenté est joint en annexe au présent compte-rendu, il a été adressé par mail aux membres du conseil d'administration à l'issue de la réunion.

Pour tout contact ultérieur, coordonnées de Monsieur Alain SAUVAGE  
01 53 21 10 00 - 06 77 95 74 52 - [a.sauvage@buralistes.fr](mailto:a.sauvage@buralistes.fr)

#### **Compte rendu du précédent conseil d'administration**

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

*Compte rendu adopté à l'unanimité*

## Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

Le président LEROY propose les candidats suivants pour représenter l'ensemble des collectivités marnaises au sein de chacune des instances :

### Commission départementale des professions foraines et circassiennes

Benoist APPARU	Maire de Châlons en Champagne	Titulaire
Natacha NICAISE	Conseillère municipale évènementiel à Châlons en Champagne	Suppléante
Patrice BARRIER	Maire de Taissy	Titulaire

### Commission départementale de la sécurité routière - sous-commission autorisation d'organisation d'épreuves ou compétitions sportives

Pour donner suite à la demande des élus membres, un échange a eu lieu le 2 mai avec Mme Valérie SENECHAL, cheffe du Pôle réglementation et du Pôle départemental des manifestations sportives de la sous-préfecture d'Épernay, afin de clarifier le rôle des élus au sein de cette instance. Cette sous-commission est règlementaire et la composition est donc définie par des textes de loi. La présence d'un élu représentant des collectivités territoriales désigné par l'Association des Maires est donc nécessaire. Il est précisé que le rôle de l'élu désigné dans cette sous-commission n'est pas de donner un avis technique, mais de relayer l'avis de la ou des communes concernée-s par la manifestation. En effet, même si cette ou ces collectivités sont conviées à participer, leur avis n'est que consultatif, seul l'avis de l'élu membre de la commission peut être comptabilisé.

### Commission Territoires de la FDSEA : chemins d'association foncière, conflits d'usages, riveraineté et traitements...

René SCHULLER et Karine ROLLAND ont été conviés à participer à une réunion de la commission territoires de la FDSEA pour entendre les difficultés des agriculteurs dans l'exercice de leur métier et partager les actualités juridiques des collectivités. Au regard des nombreuses interactions avec les communes, plusieurs sujets ont été soulevés.

- Usage des chemins d'association foncière : le constat est régulièrement fait du manque d'information de la population sur la nature des chemins utilisés. Les agriculteurs sont parfois pris à parti par des promeneurs ou sportifs lors de leurs travaux dans les champs et notamment en cas de traitements. Il est souvent impossible sur le terrain de faire la différence entre chemin d'AF et chemin rural. Dans certains secteurs, les associations foncières ont décidé la mise en place de signalétique indiquant « propriété privée » tout en laissant l'accès possible.

Un rappel est notamment fait sur la possibilité donnée par la loi 3DS d'effectuer un recensement des chemins ruraux de la commune avec pour objectif d'enrayer la disparition de ce patrimoine communal (article L161-6-1 du code rural et de la pêche maritime).

Des formations sont proposées sur ce thème par l'association.

- Feux de récolte : Brigitte CHOCARDELLE fait part de son retour d'expérience avec la mise en place d'un réseau de communication dédié (groupe WhatsApp) et dispositif spécifique de lutte contre l'incendie disponible dans la commune dès le 1<sup>er</sup> juillet.
- Concernant le développement des éoliennes et l'activité agricole, un point de vigilance est soulevé quant à un arrêté pris dans les Ardennes imposant des phases d'interruption des éoliennes lors de travaux dans les parcelles.
- Charte « phyto » : voir paragraphe suivant.

## Mise en consultation de la charte d'engagements (produits phytopharmaceutiques)

La charte engagements proposée par les instances représentatives agricoles est mise en consultation sur le site de Préfecture de la Marne du 23 juin au 19 juillet. Cette charte organise les règles qui s'appliqueront en matière de distances de sécurité avec les parcelles riveraines d'habitations ou de lieux habituellement occupés par des tiers.

Lors des échanges, les élus regrettent la période peu propice durant laquelle se déroule cette consultation et sa courte durée. Peu d'élus en ont été informés. L'association diffusera sans délai les éléments aux membres du conseil d'administration et relayera dans sa newsletter le lien pour consulter les documents mis en ligne sur le site de la préfecture de la Marne :

<https://www.marne.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/Consultation-Charte-d-engagements-des-utilisateurs-agricoles-de-produits-phytopharmaceutiques>

## **Transfert des pouvoirs de police (maire-président)**

Un questionnaire a été adressé le 13 juin à chaque communauté (DGS) afin d'établir un état des lieux des transferts de pouvoirs de police opérés sur chaque EPCI. Au regard de la diversité des situations, ces éléments permettent une réponse plus adaptée à chaque adhérent qui sollicite les conseils juridiques de l'association. Peu de retours de ce questionnaire nous sont parvenus, aussi ce point sera abordé ultérieurement.

## **Master II « droit des collectivités » ouvert à l'apprentissage**

Le master II droit des collectivités est ouvert à l'apprentissage, ce qui peut offrir des possibilités nouvelles à l'approche d'un recrutement pour certaines collectivités.

20 à 25 places sont ouvertes à Reims selon l'organisation suivante : un premier semestre de septembre à avril 2 jours par semaine en collectivité, puis un second semestre d'avril à la fin d'année à plein temps en collectivité.

Les élus montrent un réel intérêt pour la démarche proposée et les coordonnées des interlocuteurs de l'université en charge du master 2 seront communiquées aux élus ainsi que relayées dans notre newsletter. Le déficit de formations proposées dans certains domaines comme l'urbanisme est soulevé. Karine ROLLAND indique qu'un nouveau dispositif est proposé par le CNFPT pour former des agents en poste au métier d'instructeur en urbanisme.

## **Carrefour des collectivités : présentation de l'évènement et du programme**

La brochure 2022 du Carrefour des collectivités est remise aux participants. Franck LEROY souligne la diversité des sujets abordés autour de la thématique « territoires dynamiques et attractifs, c'est ici ».

Il s'agit de la 13<sup>ème</sup> édition de cet évènement avec le soutien de nos six parrains et plus de 60 exposants.

Quelques points forts : de nombreux ateliers et rencontres, les déjeuners sont remplacés par des cocktails pris dans l'enceinte du Carrefour, un stand de l'association proposera la mise en avant de la formation des élus, une réunion des présidents d'associations départementales de maires est organisée le samedi.

Les membres du conseil d'administration sont particulièrement attendus lors de l'inauguration pour effectuer un tour des stands à l'occasion de l'ouverture officielle.

Les inscriptions sont ouvertes à l'ensemble des élus et leurs collaborateurs. Il est possible de s'inscrire et d'inscrire les élus de la collectivité directement par internet grâce au lien adressé par mail le 23 juin. Des relances régulières seront effectuées durant l'été à destination des personnes qui n'auraient pas répondu. Certains élus soulignent l'impact des vendanges dont les dates correspondent avec la tenue de l'évènement et les empêcheront de participer...

## **Questions diverses**

- Une réunion avec les procureurs sur les déchets sauvages est sollicitée afin de clarifier les possibilités d'action des élus sur le volet judiciaire.
- Un rappel est fait sur les prochaines réunions relatives à la modification du SRADDET :
  - mardi 18 octobre à Strasbourg : « habitat et la sobriété foncière »
  - mardi 15 novembre à Nancy : « territorialisation des objectifs fonciers et zéro artificialisation nette »

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président  
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 22 octobre
- samedi 3 décembre